

Xylène

Section 1. Identification

Identificateur du produit : xylène

Code du produit : xylène

Autre moyen d'identification : Hydrocarbure Aromatique

Usage recommandé : Nettoyeur de pinceaux et de rouleaux.

CAS : 1330-20-7

Données relatives au fournisseur :

Solution Chemco Inc.

4325, Rue de l'Église
Thetford Mines
Québec, Canada, G6H 3B1
Téléphone : 418-338-0517
www.solutionschemco.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

CANUTEC : (613) 996-6666
Centre Anti-Poison

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Liquide inflammable, Catégorie 3

Danger par aspiration, Catégorie 1

Irritation cutanée, Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effets narcotiques), Catégorie 3

Toxique pour la reproduction, Catégorie 2

Toxicité aiguë sur la santé (cutanée), Catégorie 4

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P331 : NE PAS faire vomir.

P370+P378 : En cas d'incendie : utilise poudre sèche, gaz carbonique, mousse et eau pulvérisée pour l'extinction.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration %</u>
Xylène	1330-20-7	100

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ingestion :

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Inflammable

Point d'éclair :

27°C / 80.6°F

Température d'auto-inflammation :

N/D

Produits de combustion :

Oxydes de carbone et divers carbures d'hydrogène

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse, Agent chimique sec, Ne pas utiliser de jet d'eau.

Limite inférieure d'explosion :

1.0%

Limite supérieure d'explosion :

7.0%

Température d'inflammation :

Donnée non disponible

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Xylène	1330-20-7	VEMP	434 mg/m3	CNESST
		VECD	651 mg/m3	CNESST

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Aromatique

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : 138°C / 280.4°F

Apparence : Clair

Limite inférieure d'explosion : 1.0%

Limite supérieure d'explosion : 7.0%

Point d'éclair : 27°C / 80.6°F

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité cinématique : Donnée non disponible

Solubilité : Donnée non disponible

Densité : 0.866

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air

Taux d'évaporation : 0.86

COV : Non disponible

Volatilité : 100%

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Conditions de réactivité : Chaleur, flammes et étincelles.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides.

Produits de combustion : Donnée non disponible

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Xylène

1330-20-7

DL₅₀ Orale : Rat = 4300 mg/Kg

DL₅₀ Orale : Souris = 2119 mg/Kg

DL₅₀ Cutané : Lapin > 1700 mg/Kg

CL₅₀ Inhalation : Rat = 5000 ppm - 4h

Corrosion/irritation de la peau :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Cancérogénicité :

Toxicité pour le système reproducteur :

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Danger par aspiration :

Voies d'entrées potentielles :

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Aucune

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Mobilité dans le sol :

Autres effets nocifs :

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

TMD		
# UN : UN 1307	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Xylène)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : III	

DOT		
# UN : UN 1307	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Xylène)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : III	

IMDG			
# UN : UN 1307	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Xylène)		
Classe : 3	Groupe d'emballage : III	EMS-No :	

IATA		
# UN : UN 1307	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Xylène)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : III	

Section 15. Informations sur la réglementation

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2024-02-07

Version :

3.00

Validé par :

Philippe Roussin

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, Solutions Chemco inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.

- *Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>*